Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Maçon, veuillez visiter :
bpmacon.fr/annales-sujets-et-corriges

ACADEMIE D'AMIENS

Session 2005

BREVETS PROFESSIONNELS

« CONSTRUCTION EN MAÇONNERIE ET BÉTON ARMÉ »

« MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GÉNIE CLIMATIQUE »

ÉPREUVE E5

EXPRESSION FRANÇAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE

DURÉE : 3 heures

Ce sujet est composé de 8 pages

ATTENTION : le folio 8 est à rendre avec la copie.
Le numéro du candidat doit y être reporté.

Sujet : 002	BREVETS PROFESSIONNELS	Session 2005
Epreuve - Expression Française et Ouverture sur le Monde -		
Durée B. P. : 3 h 00	**SUJET**	

LE TRAVAIL DES ENFANTS

Document 1
Extrait de *Melancholia* – juillet 1838 – *Les Contemplations*, Victor Hugo

Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules[1];
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison le même mouvement.
Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
Monstre hideux[2] qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre,
Innocents dans un bagne, anges dans un enfer,
Ils travaillent. Tout est d'airain, tout est de fer.
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.
Aussi quelle pâleur! la cendre est sur leur joue.
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las[3].
Ils ne comprennent rien à leur destin, hélas !
Ils semblent dire à Dieu : « Petits comme nous sommes,
» Notre père, voyez ce que nous font les hommes ! »
O servitude infâme imposée à l'enfant !
Rachitisme[4] ! travail dont le souffle étouffant
Défait ce qu'a fait Dieu; qui tue, oeuvre insensée,
La beauté sur les fronts, dans les cœurs la pensée,
Et qui ferait - c'est là son fruit le plus certain ! –
D'Apollon[5] un bossu, de Voltaire[6] un crétin !
Travail mauvais qui prend l'âge tendre en sa serre,
Qui produit la richesse en créant la misère,
Qui se sert d'un enfant ainsi que d'un outil !
Progrès dont on demande: « Où va-t-il? que veut-il? »
Qui brise la jeunesse en fleur ! qui donne, en somme,
Une âme à la machine et la retire à l'homme !
Que ce travail, haï des mères, soit maudit !
Maudit comme le vice où l'on s'abâtardit,
Maudit comme l'opprobre[7] et comme le blasphème[8] !
O Dieu ! qu'il soit maudit au nom du travail même,

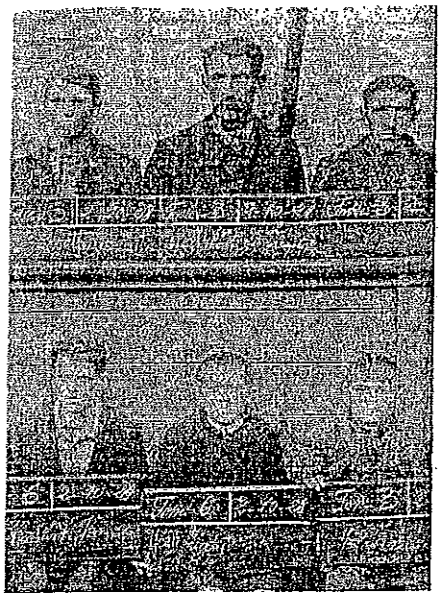
---

[1] Meule : broyeur
[2] hideux : affreux
[3] las : fatigués
[4] rachitisme : retard de croissance
[5] Apollon : symbole de beauté
[6] Voltaire : grand penseur français du 18ème siècle
[7] opprobre : mis à l'écart
[8] blasphème : insulte à dieu

Au nom du vrai travail, sain, fécond, généreux,
Qui fait le peuple libre et qui rend l'homme heureux !

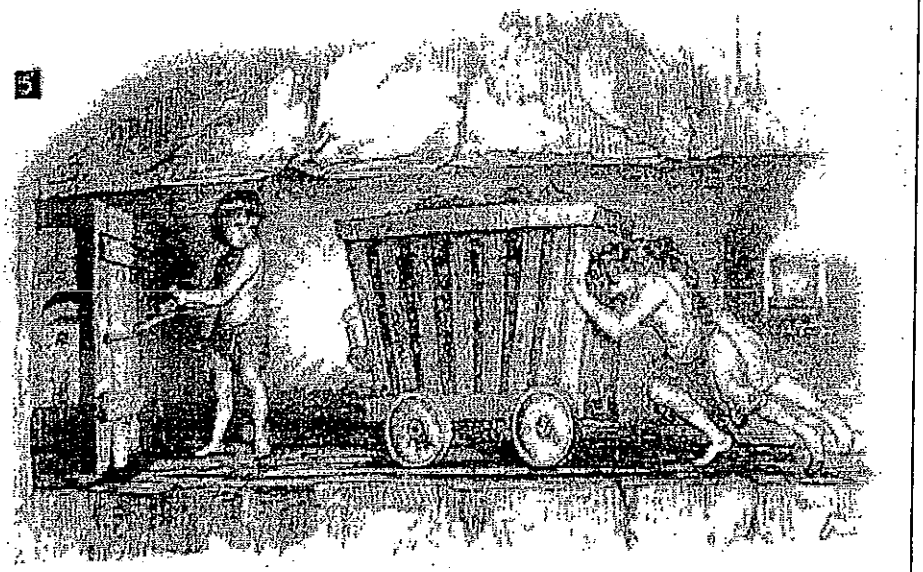
Document 2 : Le travail des enfants dans l'industrie française au 19ème et 20ème siècle

A



Photographie d'embauche dans les années 1920 dans les mines (centre historique minier du Nord-Pas de Calais à LEWARD)

B



Le travail des enfants à la mine au 19ème (Notre généalogie numéro 4 décembre-janvier 2004/2005)

Document 3

Chronologie sur le droit des enfants d'après *Votre Généalogie* - décembre-janvier 2004-2005 et Alain Serres « Le grand livre des droits de l'enfant »

1813 : enfants de moins de 10 ans dans les mines : interdit
1841 : âge d'embauche : 8 ans
1874 : réduction du temps de travail des enfants : pour les 10-12 ans, 8 heures pour les plus de 12 ans : 12 heures au lieu de 15
1882 : Jules Ferry rend l'école obligatoire, laïque et gratuite de 6 à 13 ans
1892 : âge d'embauche : 13 ans + une journée de repos hebdomadaire
1900 : durée maximale de travail : 10 heures
1912 : premiers tribunaux pour les enfants
1924 : première déclaration des droits de l'enfant par la SDN (société des nations) et l'ONU (organisation des nations unies)
1936 : scolarité obligatoire jusqu'à 14 ans
1945 : création de l'UNESCO (organisation des nations unis pour l'éducation, les sciences et la culture)
1946 : création d'un fond d'aide à l'enfance avec l'UNICEF (organisation de l'ONU spécialisée dans la défense des droits de l'enfant)
1959 : charte des droits de l'enfant. Scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans
1973 : âge d'embauche : 15 ans
1979 : année internationale de l'enfance
1989 : convention internationale des droits de l'enfant
1990 : déclaration mondiale sur l'éducation pour tous
1995 : le 20 novembre devient la journée nationale de défense des droits de l'enfant en France
2000 : cette journée du 20 novembre devient européenne

Document 4 « Le travail infantile perpétue la pauvreté »
(LES DOSSIERS DE L'ACTUALITE - juin 2002)

POINT DE VUE

Walter Alarcon Glasinovich
Sociologue, directeur de l'association Enfance et développement, consultant auprès de l'Unicef

Au Pérou, le travail des enfants fait partie du modèle social. On compte environ 1,5 million d'enfants et adolescents travailleurs, sur un total de 11 millions dans cette classe d'âge. Dans la majeure partie des cas, ils exercent des tâches rurales avec leurs parents : ils les aident dans les champs, vont chercher l'eau dans le puits, ramassent le bois pour cuisiner, etc. A la ville, ils sont vendeurs ambulants, cireurs, etc., sans parler des travaux très pénibles, comme la fabrication de briques artisanales, le travail dans les mines, le tri des ordures, ou l'horreur de la prostitution.

Face à cette réalité, le débat a sensiblement évolué dans le pays depuis dix ans. Jusqu'alors, l'unanimité prévalait : tout le monde — moi y compris — pensait que le travail des enfants n'était pas vraiment un problème. D'ailleurs, disait-on, il faisait partie de la culture locale, celles des Incas et des Andes, avec des fils et des filles qui avaient toujours aidé leurs parents, notamment dans les champs. De plus, dans un pays pauvre, un revenu complémentaire (même faible) était nécessaire pour nourrir la famille. Dès lors, seules les conditions de ce travail pouvaient poser problème : il fallait lutter pour qu'il s'exerce dans la dignité.

Et puis a émergé chez nous aussi l'idée que les enfants et adolescents avaient des droits. Notamment celui d'étudier, de jouer et de se développer, plutôt que d'être confrontés aux dangers de la rue. De plus, certains ont compris que le travail infantile, censé aider les familles à sortir de la pauvreté (il aide à financer les études, les enfants vendant ou cirant pendant la moitié de la journée et étudiant pendant l'autre), contribuait tout au contraire à reproduire cette pauvreté. Toutes les études montrent en effet que le travail est un facteur qui perturbe l'éducation. Il empêche ainsi le développement des pays pauvres (...).

Signe que le rapport de forces a évolué dans ce débat, même en Amérique latine, le Pérou a ratifié les conventions 138 et 182 adoptées par l'OIT *(lire les Repères ci-contre)*. La ratification de la convention 138 (qui porte l'âge minimum légal du travail à 15 ans, alors qu'il était de 12 ans au Pérou) a été vivement contestée par les associations qui militent pour une activité digne des enfants. Celles-ci estiment d'une part que cette disposition légale ne changera rien, et d'autre part qu'elle plongera les plus jeunes dans l'illégalité, donc dans une situation encore plus précaire.

Or, il ne s'agit pas de cela. Il ne s'agit pas d'envoyer la police traquer les petits vendeurs de bonbons n'ayant pas l'âge requis ! L'idée est de montrer clairement que le travail des enfants n'est pas une bonne chose, même s'il est évident qu'on ne peut pas le supprimer à court terme. On ne peut s'y résigner : si des gens ne s'étaient pas élevés un jour contre l'esclavage, rien n'aurait également changé en ce domaine...

> « *Toutes les études montrent que le travail perturbe l'éducation. Il empêche ainsi le développement des pays pauvres.* »

L'Etat doit indiquer une voie, un chemin. Forte de ces ratifications, la société péruvienne est alors en droit d'exiger des programmes pour lutter contre le travail des enfants. Auparavant, nous étions dans l'incapacité d'exiger quoi que ce soit pour les mineurs. La loi ne change pas la réalité, mais c'est une arme pour exiger des changements.

On dit par exemple que ce phénomène du travail des enfants est culturel au Pérou. Notamment dans les Andes, où bien des garçons et filles ne vont pas à l'école. S'ils n'y vont pas, c'est parce que leurs parents pensent que celle-ci ne sert à rien ou, tout simplement, parce qu'il n'y a pas d'écoles ! Les professeurs ne sont pas de bons professionnels et le système éducatif n'est pas adapté. L'Etat doit donc, au nom des droits des enfants, y remédier et la communauté nationale faire pression en ce sens.

Recueilli par Gilles BIASSETTE

Document 5 : Repères (Dossiers de l'actualité – juin 2002)

Les enfants travailleurs

250 millions d'enfants sont concernés

Il y a deux milliards d'enfants dans le monde (36 % de la population mondiale). Selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT), environ 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans sont insérés dans le monde du travail. Près de la moitié d'entre eux, 120 millions, travaillent à temps plein. Le chiffre de 250 millions ne tient pas compte des jeunes impliqués dans des activités non rémunérées, notamment le travail domestique dans le milieu familial, même quand il est à temps plein. Parmi les enfants scolarisés, un tiers des garçons et 42 % des filles sont aussi impliqués dans une activité économique à temps partiel.

L'Asie et l'Afrique sont les plus touchés

Région la plus peuplée au monde, l'Asie concentre 61 % des enfants travailleurs. Mais en proportion de la population, c'est l'Afrique qui a le taux le plus élevé de participation à l'activité économique : 41 % des enfants de 5 à 14 ans y travaillent, contre 22 % en Asie et 17 % en Amérique latine. Le travail des enfants est réapparu dans les pays d'Europe de l'Est, et n'a pas totalement disparu de l'Union européenne.

La législation internationale

— La Convention 138 (adoptée en 1973 par l'OIT) requiert un âge d'admission à l'emploi supérieur à l'âge de fin de la scolarité obligatoire, et en tout cas supérieur à 15 ans (18 ans pour les travaux dangereux). Elle a été ratifiée par 116 pays.

— La Convention 182 (adoptée en 1999 par l'OIT) vise à l'« élimination des pires formes de travail des enfants », c'est-à-dire l'esclavage, la prostitution, la pornographie, le trafic de drogue et autres pratiques illicites, et tout travail susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant. Elle a pour l'heure été ratifiée par 115 États.

— La Convention des droits de l'enfant (adoptée par les Nations unies en 1989) reconnaît à l'enfant « le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social ».

Pour agir

Née de la Marche mondiale contre le travail des enfants organisée en 1998, le réseau du même nom mène une campagne à l'occasion de la Coupe du monde de football. Constatant que certains ballons et articles de sport sont fabriqués par des enfants, notamment au Pakistan et en Inde, elle propose d'envoyer une pétition, disponible sur le site du réseau (www.worldcup.globalmarch.org), à la Fédération internationale de football (Fifa), pour qu'elle agisse auprès des fournisseurs.

Document 6 : Comment réagir ? (Les clés de l'actualité – décembre 2001)

Entretien avec Jacques Hintzy de l'UNICEF (Organisation de l'ONU spécialisée dans la défense des droits de l'enfant).

Les Clés : que fait aujourd'hui l'UNICEF pour lutter contre le travail des enfants ?

- Jacques Hintzy : notre première préoccupation est de faire de la question du travail des enfants un sujet public. Il s'agit en effet d'un phénomène caché. Or quand il n'y a pas d'informations, il n'y a pas non plus de mobilisation. En priorité, nous nous battons pour que disparaissent les formes les plus scandaleuses de l'exploitation des enfants. Notamment toutes ces tâches non payées et dangereuses qui sont imposées aux enfants de 5 à 11 ans. Pour cela, nous faisons pression sur les gouvernements pour qu'ils interdisent ces formes d'exploitation. Car même si de nombreux pays en développement ont signé la Convention internationale sur les droits de l'enfant (1989), beaucoup n'ont pas traduit ce texte dans leur législation nationale. Pays par pays, il faut donc faire avancer le droit. Plus largement, nous souhaitons créer une mobilisation sociale impliquant tous les acteurs (syndicats, entreprises, associations, etc.) qui peuvent jouer un rôle sur cette question.

Vous parlez des formes les plus dangereuses de l'exploitation des enfants. Cela veut-il dire que le travail des enfants en général ne peut pas disparaître ?

- Nous ne nous battons pas pour interdire le travail des enfants en général. Regardez ce qui s'est passé dans les pays aujourd'hui riches et développés : le travail des enfants y a existé pendant très longtemps. On ne peut exiger aujourd'hui des pays pauvres qu'ils accomplissent en quelques années le chemin que nous avons nous-mêmes mis plus d'un siècle à parcourir. D'autant que le travail des enfants renvoie à des nécessités économiques et sociologiques. Il représente une source importante de revenus pour les familles et les économies de nombreux pays.

Quelles actions mène l'UNICEF sur le terrain ?

- Il faut que l'école primaire soit gratuite et obligatoire pour tous les enfants du monde. Nous savons en effet que si les enfants des familles pauvres ne vont pas à l'école, ils ont de grandes chances de rester dans la pauvreté. Pour sortir de ce cycle infernal, nous avons conduit de nombreuses actions dans des pays comme l'Inde ou le Maroc, afin de sensibiliser les entreprises locales à cette question de l'éducation. Autre exemple : nous avons développé un programme avec des chaînes hôtelières en Thaïlande afin qu'elles aident à former des jeunes pris dans l'étau de la prostitution. ◆

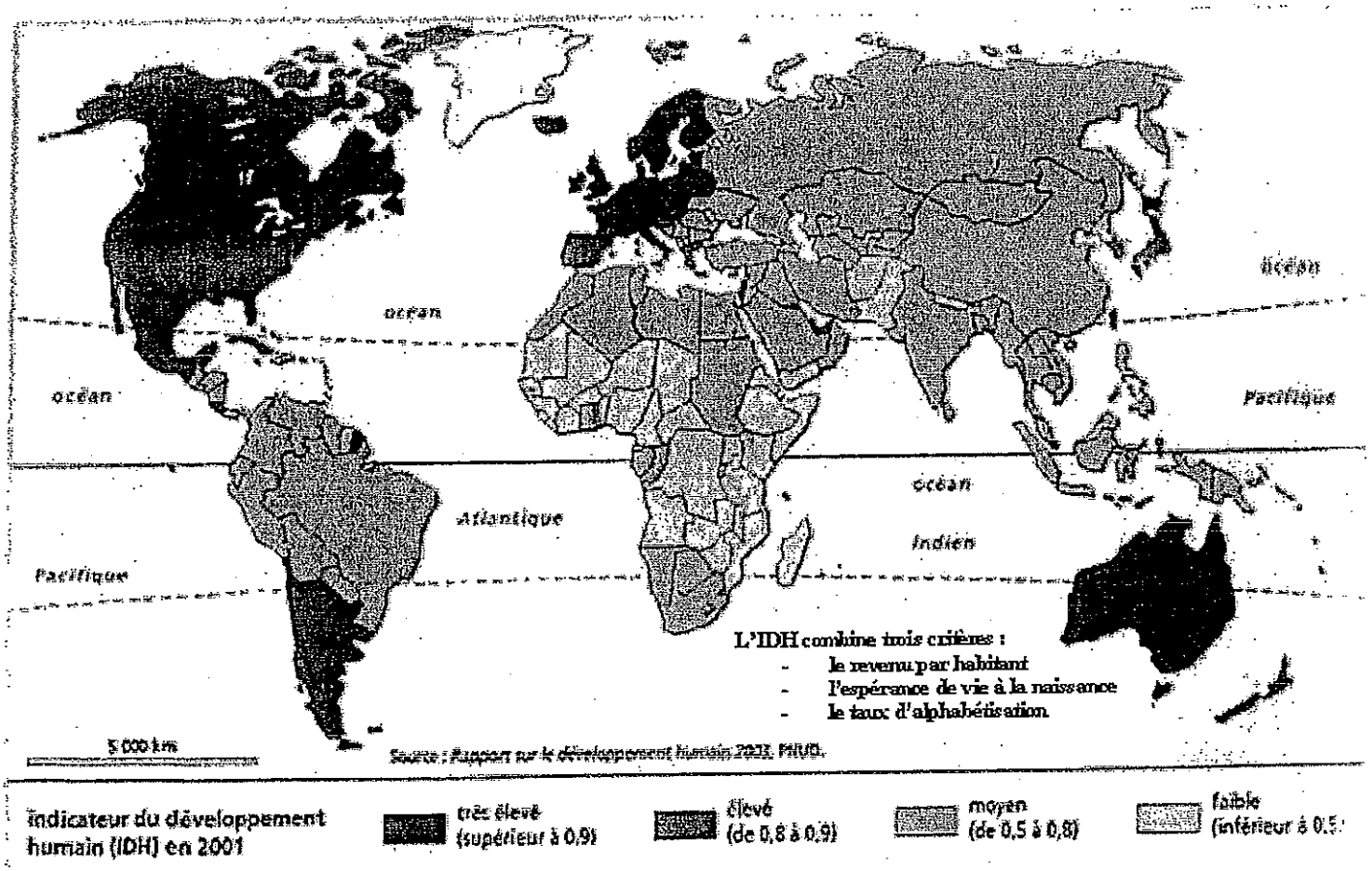
Document 7 : Travail des enfants dans le monde et indice de développement humain

Enfants âgés de 5 à 14 ans au travail dans le monde en 2000 (estimation)

Economies développées	2 %
Europe centrale et orientale	4 %
Asie Pacifique	19 %
Amérique latine et Caraïbes	16 %
Afrique subsaharienne	29 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	15 %

Source : Le Monde, 13 juin 2002
(CAP Belin)

Indicateur de développement humain (BEP Hachette Technique)



Document 8 : Photo de presse (exemple de l'exploitation de l'enfant - La vie, février 2003)

dossier



Haïti Esclave

Nadège est soumise tous les jours à de rudes travaux

Nadège, 8 ans, les paroles douces n'arrivent pas jusqu'à elle

Elle dit qu'elle a huit ans, elle en paraît quatre. Petite fille potelée aux joues rondes et au regard noir. A la tête de la file indienne des enfants qui entrent en classe, au foyer Maurice-Sixto. Devant tout le monde. Avec son petit sac à dos jaune et sa robe à fleurs. Si petite, qu'il faut la porter pour l'asseoir sur une chaise. Où sont ses parents ? Elle ne sait pas. Elle parle en baissant la tête, les yeux au sol. Là où elle habite, elle se lève quand le jour se lève.

Elle dort par terre, seule, mange par terre, seule. Elle s'occupe des huit enfants de la famille, et des tâches ménagères de la maison. Le soir, elle apporte de l'eau ou des cacahuètes aux adultes qui regardent la télévision. Puis, elle attend, tapie dans un coin, que le dernier d'entre eux aille au lit pour pouvoir aller dormir.

Nous lui demandons de nous montrer comment elle travaille. Elle prend un seau d'eau et une serpillière et se met à nettoyer le sol. Mécaniquement. Comme un petit robot. Penchée, les mains à terre. Elle frotte à gauche, à droite, essore et frotte de nouveau. Le seau est presque aussi grand qu'elle, la serpillière, gorgée d'eau, est lourde. La photo prise, nous devons insister pour qu'elle s'arrête. Alors, elle pose délicatement la serpillière, après l'avoir essorée une dernière fois. Puis, elle remet son petit sac sur le dos et se dirige vers la sortie du foyer.

Nous la prenons dans les bras. Elle ne dit rien, se laisse soulever. Elle ne nous regarde pas. Son regard est ailleurs, loin. Elle reste droite. Ses bras ne serrent pas, ses mains ne caressent pas. Son corps ne répond pas à la tendresse. Il la fuit. Les paroles douces n'arrivent pas jusqu'à elle. Puis, elle reprend son chemin. Petit robot qui s'en va. Elle n'a pas souri. ●

QUESTIONS

Document 1

1. A quel genre littéraire appartient ce texte ? Justifiez en relevant deux indices.
2. Quel jugement Victor Hugo porte-t-il sur ces conditions de vie ? Justifiez votre réponse en relevant quatre expressions significatives.
3. Quelles sont les conséquences du travail sur l'enfant ?
4. Pour dénoncer cette situation, Victor Hugo emploie des images, un vocabulaire particulier et différents types de phrases : relevez-les.

Document 2

5. Reportez le tableau ci-dessous sur votre copie et complétez-le (4 éléments attendus par image):

	Eléments de l'image	Mots et expressions du texte
Image A		
Image B		

6. Que pensez-vous de ces conditions de travail ?

Document 3

7. Quelle relation établissez-vous entre l'évolution de l'âge auquel les enfants travaillent et la scolarisation ?
8. Citez trois lois qui ont fait avancer les droits de l'enfant dans le monde du travail.
9. Comment ces lois ont-elles pu devenir universelles ? Citez deux exemples.

Document 4

10. Comment la tradition justifie-t-elle le travail des enfants d'après le sociologue ? Citez un exemple.
11. Justifiez le titre de l'article en relevant l'argument principal de l'auteur.

Document 4 et 5

12. Les informations données dans « repères » (doc. 5) vous semblent-elles justifier la position que défend le sociologue (doc. 4) ?

Document 6

13. Selon la personne interrogée, quels sont le rôle de l'UNICEF ?
14. Quelles actions faut-il mener ? Comment ?

Document 7

15. A partir du tableau, construisez un graphique en barres et dîtes dans quelles zones géographiques on trouve le plus d'enfants (de 5 à 14 ans) qui travaillent ?
16. Quels sont les critères qui définissent l'indice de développement humain (IDH) ?
17. Quels liens établissez-vous entre le graphique et la carte ?

Document 8

18. Quel sens les différents éléments textuels donnent-ils à la photographie de presse ? Quel phénomène est ici dénoncé ?

SYNTHESE

Vous participez à une campagne de lutte contre le travail des enfants. Rédigez le discours que vous prononcerez à cette occasion devant des adolescents (25 lignes). Vous prendrez appui sur les documents et sur vos connaissances pour mener votre argumentation

LE TRAVAIL DES ENFANTS : GRILLE D'EVALUATION

	EXPRESSION FRANCAISE					OUVERTURE SUR LE MONDE				TOTAL
	B	C	D	E	β	ID	CS	TR	EJC	
	S'informer Se documenter	Comprendre un message	Réaliser un message	Apprécier un message	Langue à l'écrit	S'informer Se documenter	Comprendre une situation	Traiter Réaliser	Exercer un jugement	
Question 1		/2,5								2,5
Question 2	/2			/1						2,5
Question 3		/3								3
Question 4	/2	/2								4
Question 5	/2	/2								4
Question 6							/0,5		/3	3
Question 7							/2			2
Question 8						/1				1
Question 9						/1				1
Question 10						/1	/1			2
Question 11						/1				1
Question 12									/3	5
Question 13							/2			2
Question 14							/3			2
Question 15								/4		3
Question 16						/1,5				1,5
Question 17							/1			1
Question 18						/2,5				2,5
SYNTHESE			/4	/6	/6					16
TOTAL	6	9,5	4	7	6	8	9,5	4	6	60

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.